



Formation des intervieweurs qui font passer les tests d'expression orale de la SCHL

Critères d'agrément des évaluateurs

1. L'intervieweur doit posséder un niveau de compétence linguistique élevé dans la langue évaluée.
2. Il doit participer à une journée complète de formation.
3. Il doit joindre un échantillon de trois entrevues à son évaluation.
4. Les entrevues et évaluations qu'il soumet doivent respecter les exigences relatives aux tests et les critères d'évaluation.

Formation

1. Journée complète de formation pour les évaluateurs anglais (dans la région de la capitale nationale)
2. Journée complète de formation pour les évaluateurs français (dans la région de la capitale nationale)
3. Chaque séance de formation comporte les volets suivants :
 - a. présentation du format de l'entrevue et du protocole à suivre
 - b. présentation des critères d'évaluation
 - c. modalités des tests et évaluation des entrevues

L'Institut des langues officielles et du bilinguisme (ILOB) de l'Université d'Ottawa fournit :

1. les formateurs
2. les tests et le matériel connexe
3. des rapports de rétroaction
4. les attestations de cours (lorsque toutes les exigences d'agrément ont été remplies).

Le client fournit :

1. les salles de formation (une grande salle et une petite salle munie d'un téléphone pour les deux évaluateurs en formation)
2. des candidats pour les entrevues que l'évaluateur doit présenter afin d'être agréé par l'ILOB

Prix :

- 3 200 \$ pour la formation dans les deux langues
1 600 \$ pour la formation dans une seule langue

Remarques :

1. Les demandes de formation doivent être faites par la SCHL. Seuls les fournisseurs reconnus par la SCHL pourront recevoir la formation.

2. Les dates de formation seront convenues d'un commun accord. Il faut donner un préavis d'au moins deux semaines pour l'établissement du calendrier de formation.